

Compte-rendu Commission Régionale Tir à l'arc

Samedi 29 septembre 2018 – Morbecque

Clubs Présents : Ullly Saint Georges (Pyrène SANDRARD), Blaincourt-Lès-Précys (Christine LAHORTE), Steenbecque (Isabelle DUBOIS), Staple (Corentin et Franck SONILIACQUE), Morbecque (Jocelyn et Eva TROTTEIN), Save-Berlette (Isabelle BAILLET et Dominique COEUGNART), Magnicourt-en-Comté (Nathalie MOREAU et Brnard VAILLANT), Auchy-Les-Mines (Bibi GREZ), UMSA (Jean-Louis ROUSSEL), Agnez-Les-Duisans (Erck DUSART), Steenwerck (Jacques LABALETTE et Roger CHARLES), Spycker (Marie et Jean-Pierre TETEEN), CRSMR Hauts-De-France et CDSMR 59 (Régis BOULANGER)

Clubs Excusés : Ecques, Divion, Pitgam, Avesnes-Le-Comte, Pascal DUBUISSON (Secrétaire CRSMR HDF), Benoit ROUTIER (Salarié CDSMR 62)

Absents : Eperlecques, Audruicq

1. Mot d'accueil du Président de CRSMR, Régis BOULANGER

2. Validation du calendrier des compétitions 2018/2019 :

Compétition	Nord	Pas-De-Calais	Oise
1/5	14/10/18 Morbecque	7/10/18 Auchy les Mines	11/11/18 Ullly Saint Georges
2/5	25/11/18 Steenwerck	25/11/18 Théroouanne	9/12/18 Blaincourt les Précys
3/5	27/01/19 Steenbecque	13/01/19 Divion	17/02/19 Ullly Saint Georges
4/5	24/02/19 Steenwerck	24/02/19 Houdain	12/05/19 Blaincourt
5/5	19/05/19 Spycker		
Critérium départemental	17/03/19 Steenbecque	17/03/19 Auchy les Mines	17/02/19 Ullly Saint Georges
Critérium Régional	05/05/19 Théroouanne		
Critérium National	Du 8 au 10 juin – Lieu à déterminer (Seine Maritime ?)		

Ces dates seront mises sur le nouveau site internet du CDSMR 59.

3. Point sur le nouveau règlement pour les Critériums Départementaux, Régionaux et Nationaux

Franck nous a expliqué la version officielle et définitive du nouveau règlement voté lors de la commission nationale tir à l'arc, lors du Critérium National en Moselle.

Les catégories sont remaniées, et sont désormais les suivantes :

- + 20 ans
- 20 ans
- 16 ans
- 12ans

Composition minimale d'une équipe :

Pour faire partie du classement du Critérium (National, Régional, Départemental), une équipe doit être composée **au minimum** de 4 personnes DONT un -16 ans ou -12 ans (en sachant que le - 12 ans tire à 10m.)

Au maximum sur le pas de tir, l'équipe peut être composée de 6 personnes.

Le nombre de personnes par catégorie n'est pas limité. Seul un(e) archer(e) de -16 ans ou -12 ans est obligatoire.

L'équipe peut également compter 4 remplaçants (1 dans chaque catégorie).

Pour le comptage des points, il se fera comme suit :

Score de l'équipe : les 4 meilleurs scores des archer(e)s l'équipe sont pris en compte, DONT au moins un score d'un jeune (- 16 ans ou – 12 ans). Le score des archer(e)s de – 12ans est multiplié par 1.10 pour être amélioré, le maximum possible étant 300 points.

Score individuel : pour le classement individuel, le score de l'archer(e) est pris en compte, le score du/des -12ans n'est alors **pas** multiplié par 1.10.

Cas des équipes sans jeune :

Une équipe n'ayant pas de -16 ans ou -12 ans **peut tout de même participer** au critérium, mais cette équipe sera pénalisée au niveau des points et donc du classement par équipe. Puisqu'elle ne remplit pas la condition de présenter un jeune de -16ans ou -12ans. Ce sont alors les 3 meilleurs scores qui seront pris en compte, au lieu de 4 pour une équipe composée « correctement ».

➔ Si vous avez des questions au sujet de cette modification de changement, vous pouvez les poser à Franck SONILIACQUE.

Cette mise à jour du règlement doit être appliquée pour les Critériums Départementaux et Régionaux.

Pour rappel, c'est le Critérium Départemental qui qualifie pour le Critérium National. Le Critérium Régional n'est pas obligatoire, mais les clubs y participant se verront octroyer une subvention de 0.04€ / km / archer (maximum de 6 archers) par le CRSMR Hauts-De-France, pour le déplacement au Critérium National.

Cette nouvelle composition d'équipe pourra entraîner une augmentation non négligeable du nombre d'équipes (et d'archers) participants aux Critériums Départementaux et Régionaux. Les organisateurs de ces derniers se réservent le droit de limiter le nombre d'inscriptions par clubs suivant la capacité d'accueil de la salle et du pas de tir. Ces restrictions de nombre d'inscriptions seront communiquées lors de l'ouverture des inscriptions, par le club organisateur.

4. Point sur les formations

a. BF1 tir à l'arc

La formation BF1 est pour le moment suspendu suite à des difficultés de contact avec le Formateur habituel, mais la formation n'est pas annulée. Nous ferons en sorte qu'elle soit réalisée durant la saison.

b. PSC1

Pour rappel, pour obtenir le diplôme BF1, il faut être en possession du diplôme PSC1 (Premiers secours). La Fédération des Foyers Ruraux avec le CDSMR 59, organise une formation PSC1 le 24 novembre 2018 à Morbecque. Les frais d'inscription sont de 55€, repas du midi compris.

Je vous adresse en pièce jointe le formulaire d'inscription.

c. Formations réparation de matériel

Lors de la réunion du mois de juin, nous avons évoqué des besoins en formations de réparation de matériel (cordes, plumes, réglages simples de l'arc). Il est décidé par la commission de gérer ces formations au niveau des départements. Ainsi chaque département organise cette formation comme il le souhaite. Cette formation sera encadrée par des bénévoles, dans un club.

Une formation plus poussée sur les réglages fins de l'arc était également évoquée, nous avons évoqué le fait qu'elle soit encadrée par un professionnel. Jacques LABALETTE (Steenwerck) nous informe qu'un ou plusieurs archers de son club sont en capacité d'encadrer cette formation. Il les consulte et nous informera de leur volonté de l'encadrer. Dans ce cas, cette formation serait organisée à Steenwerck. Cela est à confirmer suivant les disponibilités des personnes concernées.

5. Défraiement des clubs de l'Oise pour déplacement aux rencontres régionales.

Les rencontres régionales (le 5/5 individuel + le Critérium Régional) sont organisées dans le Nord. Il est demandé si un défraiement est possible pour les clubs de l'Oise qui sont éloignés.

La commission est favorable, mais c'est au Comité Directeur du CRSMR de décider. Le sujet sera discuté lors de la prochaine réunion du Comité Directeur, le 13 octobre.

6. Catégories adaptées pour Sylvie et Stéphanie TETEEN

Jean-Pierre TETEEN demande, à la suite des nouvelles catégories vues précédemment, que la commission définisse les catégories de ces filles, Sylvie et Stéphanie.

Aujourd'hui, Stéphanie tire en catégorie – 14ans, et Sylvie en catégorie -18 ans. La Commission valide la proposition qu'elles soient respectivement dans les catégories – 12ans et – 16ans. Ces catégories seront proposées à Dominique WEISE (Vice-Président FNSMR / Responsable Commission Nationale Tir à l'arc) et Serge HUMILIERE (Arbitre National) pour approbation.

Levée de la réunion à 11h40.

Compte-rendu reprise par Eva TROTTEIN.